

Lettre aux Monteynardon(ne)s n°2

Un premier trimestre placé sous le signe du travail et de la maturation des projets.
La crise sanitaire continue également à mobiliser les élus et le personnel municipal.
Cette lettre a pour objectif de faire un état d'avancement avec vous.

Débat d'orientation budgétaire

La commission des finances a fait un état des lieux des finances de la commune, rencontré un représentant du trésor public et bâti des scénarios.

Les finances de la commune sont saines, la dette maîtrisée. Néanmoins les projets importants portés par la nouvelle équipe Municipale nécessitent un peu de marge de manœuvre supplémentaire. (Traversée des Blais, Café associatif, Salle polyvalente : aménagement de l'espace et nouvelle cuisine).

Ces recettes supplémentaires seront apportées par :

- 1 L'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour bénéficier des aides réglementaires (subventions) et tendre vers l'équilibre financier du service.
- 2 La baisse des dépenses de fonctionnement à l'occasion du départ en retraite de l'ATSEM en répartissant différemment la charge de travail et en réorganisant le service « Ecole », (gain d'un agent à 70%).
- 3 L'augmentation de la taxe foncière, passage du taux communal de 15,41% à 18% ce qui apporte une recette supplémentaire d'environ 27000 € par an supportée à 65% par EDF et 35% par les propriétaires.
Le taux moyen départemental pour les communes de notre taille est de 18%.
Chez nos voisins : La Motte d'Aveillans :18%, Notre Dame de Commiers : 25,6%.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal le 12/03/2021.

Le dossier « traversée des Blais ».

Les dossiers de subventions ont été élaborés dans un laps de temps très court afin de pouvoir répondre aux critères d'éligibilité des divers plans de relance de l'économie (dont le plan rebond).

Pré-études, choix d'un maître d'œuvre, lancement prochain d'un appel d'offres.

Les habitants riverains du projet seront rencontrés avant le lancement des travaux.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La première étape a permis la rédaction du cahier des charges pour choisir le bureau d'étude qui va nous accompagner tout au long du processus.

Une procédure de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable est lancée incluant la source des Jeannots.

Le schéma général d'assainissement collectif et non collectif.

Plans et règlements seront annexés au PLU et mis en ligne sur le site web de la Mairie. Il est pour l'instant consultable en Mairie.

Le zonage de l'Assainissement Collectif / Non-collectif proposé est l'aboutissement des actions et réflexions menées par les différents conseils municipaux depuis 20 ans. Il a été conçu sur la base d'éléments techniques, environnementaux et urbanistiques.

Les principales contraintes que nous avons essayées d'intégrer sont les suivantes :

- La préservation des captages et points d'eau
- Les possibilités d'assainissement non collectif :

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée sur l'ensemble du territoire communal courant 2000.

- Le respect des possibilités de rejet
- La prise en compte de la gestion des eaux pluviales
- La prise en compte des risques naturels
- La prise en compte des perspectives d'évolution de l'urbanisation
- Le respect du cadre réglementaire

Trois zones ont été définies

1. Zone d'assainissement collectif existante
2. Zone d'assainissement collectif en attente de raccordement à la STEP
3. Zone d'assainissement non collectif à long terme avec possibilité de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : principalement la Côte du Crozet, la Buisnière, les Ripeaux.

Dans cette dernière zone le coût de mise en œuvre d'une solution d'épuration collective a été jugée disproportionnée par rapport à la capacité de financement de la commune et aux possibilités de constructions nouvelles sur ces secteurs.

Dans la zone d'assainissement collectif, la société ATEAU a été mandatée pour réaliser le contrôle des branchements. Les habitations concernées recevront un courrier pour fixer un rendez-vous. La loi fait obligation aux propriétaires de raccorder leur habitation dans les 2 ans qui suivent la mise en place du réseau. ATEAU fera un état des lieux et établira les actions à mener si besoin pour être en conformité.

Le café associatif

Une pré-étude de faisabilité a été présentée par l'architecte à la commission du café associatif.

Cette étude a permis de mettre en évidence ce qu'il était possible de faire.

Elle a permis d'affiner certains choix notamment la réhabilitation du bâtiment et l'usage de l'étage afin de bâtir le projet définitif qui vous sera présenté prochainement.

D'autres informations

Le four communal a été réparé, le mur de la cime des Blais va l'être dans la foulée.

L'entrée des Liorats sera réalisée au mois de juin (attente de subventions).

Création de 4 zones de tri dans les mois à venir, pour compléter les points de dépôts des Liorats, des Blais, du Buya, de la Côte du Crozet.

Mise en place d'une première commission extra-municipale Mémoire et Patrimoine.

Mise en place d'une commission extra-municipale sur le café associatif.

(Communication prochaine en fonction de l'évolution de la pandémie).

Une rencontre avec les jeunes du Village va être programmée prochainement.

En fonction des possibilités permises par la situation sanitaire la Municipalité proposera des jobs d'été.

La mairie a décidé de vendre « le café Molière » qui avait été acquis lors de la mandature précédente, plusieurs propositions ont été faites et le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de Mme Laure Désirée, architecte, qui porte le projet de réhabiliter le bâtiment pour créer notamment une boulangerie BIO. Très bonne nouvelle qui, nous l'espérons devrait pouvoir aboutir en 2022.

A très bientôt

L'Equipe Municipale